

ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 NOVEMBRE 2008

Membres du Conseil Municipal présents : M. Jeannot SCHNELL, maire

MM. SCHNELL François, LUDWIG Jean-Michel, KUNTZ Gilbert, adjoints

Melle HABER Françoise, M. HENSELMANN Mathieu, Mme ARON née KLEIN Muriel, M. INGWEILER Alfred, M. KUNTZ Jacky, M. KUNTZNER Kevin, M. STRINTZ Claude, Mme MULLER née PARISOT Michèle, Mme CLAUSS née PACHOLCZYK Sylvie,

Absents excusés : M. ARON-CLAUSS François, qui a donné procuration à Mme ARON née KLEIN Muriel pour tout vote et décision à prendre, M. ADOLFF Bruno, qui a donné procuration à M. INGWEILER Alfred pour tout vote et décision à prendre.

Absent à compter de 21 Heures 30 : M. STRINTZ Claude qui a donné procuration à M. INGWEILER Alfred pour tout vote et décision à prendre.

1.- Désignation du secrétaire de séance.

M. Gilbert KUNTZ, adjoint, a été désigné secrétaire de séance.

2.- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 août 2008.

Le compte-rendu de la séance du 29 août 2008 a été approuvé par 12 voix pour et 1 abstention (M. KUNTZ Jacky).

3.- Création d'itinéraire pédestre et inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Suite à la demande faite par le Club Vosgien d'Ernolsheim-lès-Saverne qui désire réaliser un circuit pédestre et assurer son inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'itinéraire pédestre proposé par le Club Vosgien d'Ernolsheim-lès-Saverne selon plan ci-joint en annexe et **CHARGE** le Club Vosgien d'Ernolsheim-lès-Saverne de son inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

4.- Autorisation de transfert de crédits budget annexe assainissement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le crédit prévu au compte 611 du budget annexe assainissement pour le paiement de la participation au syndicat d'assainissement de la Zinsel du Sud est insuffisant. Un transfert de crédit est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** M. le Trésorier Principal des Finances de Saverne à effectuer un transfert de crédit d'un montant de 15.000.- € du compte 2318 au compte 611 pour permettre le paiement de la participation au syndicat d'assainissement de la Zinsel du Sud.

5.- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'admission en non-valeur d'un montant de 159,74 € représentant une créance impayée au budget assainissement a été demandée par le Trésorier Principal des Finances de Saverne. Le Conseil Municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

6.- Demande de subvention du Football-Club d'Ernolsheim-lès-Saverne pour l'entretien du terrain de sport.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Football-Club d'Ernolsheim-lès-Saverne sollicite une subvention pour l'entretien du terrain de sport. Après discussion, cette décision est reportée à une séance ultérieure. Sur proposition de M. INGWEILER Alfred et afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause, le conseil municipal demande que toutes les associations présentent leurs livres de comptes avec toute demande de subvention.

7.- Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves d'Eckartswiller, St. Jean-Saverne et Ernolsheim.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de l'APEEJE (Association des Parents d'Elèves d'Eckartswiller, St. Jean-Saverne et Ernolsheim) qui sollicite de la part de la commune une subvention pour financer en partie les différents projets que désire mener à terme durant l'année 2008/2008 cette association.

Le Conseil Municipal estime qu'il faut un projet concret pour obtenir une subvention et ajourne sa décision à une séance ultérieure afin d'obtenir plus de précisions sur le bien fondé d'une telle demande, (présentation des statuts de l'association, détail des projets, etc...).

8.- Achat de terrains pour le futur lotissement de M. VOLLMAR Fabrice et Mme REY Valérie.

Après avoir pris connaissance des estimations réévaluées par la Brigade d'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de Strasbourg en date du 27 août 2008 pour l'acquisition à l'amiable des terrains encore nécessaires pour le projet du lotissement communal du Wolfstal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à M. VOLLMAR Fabrice et à Mme REY Valérie, domiciliés 35 rue des Vergers à Ernolsheim-lès-Saverne en communauté de biens.

Il s'agit de :

- 1) parcelle 9 – section 3 – lieu-dit « Wolfstal », d'une contenance de 0,41 ares, zone UB, au prix de 4.200.- € l'are, soit :
0,41 ares x 4.200.- € = 1.722,00 €
Indemnité de emploi = 344,40 €
Total : 2.066,40 €
- 2) parcelle 12 – section 3 – lieu-dit « Wolfstal », d'une contenance de 0,04 ares, zone UB, au prix de 4.200.- € l'are, soit :
0,04 ares x 4.200.- € = 168,00 €
Indemnité de emploi = 33,06 €
Total : 201,60 €
- 3) parcelle 818/6 – section 3 – lieu-dit « Wolfstal », d'une contenance de 0,13 ares, zone UB, au prix de 4.200.- € l'are, soit :
0,13 ares x 4.200.- € = 546,00 €
Indemnité de emploi = 109,20 €
Total : 655,20 €

Soit un coût global d'acquisition des terrains de : **2.923,20 € TTC.**

- **VOTE** le crédit nécessaire pour l'acquisition des terrains mentionnés ci-dessus ainsi que pour les frais de notaire. Ce crédit sera inscrit au budget annexe lotissement de l'exercice 2009.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera réalisé par un notaire.

9.- Achat de terrains pour le futur lotissement de M. et Mme SCHNELL Jean.

Après avoir pris connaissance des estimations réévaluées par la Brigade d'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de Strasbourg en date du 27 août 2008 pour l'acquisition à l'amiable des terrains encore nécessaires pour le projet du lotissement communal du Wolfstal, et vu l'accord écrit de M. et Mme SCHNELL Jean en date du 23 octobre 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle suivante appartenant à M. et Mme SCHNELL Jean domiciliés 41 rue des Vergers à Ernolsheim-lès-Saverne en communauté de biens.

Il s'agit de :

- 1) parcelle 62 – section P – lieu-dit « Liegacker », d'une contenance de 3,24 ares, au prix de 305.- € l'are, soit :
3,24 ares x 305.- € = 988,20 €
Indemnité de emploi = 197,64 €
Indemnité de perte de fumure = 36,55 €
Indemnité perte de revenus = 103,42 €
Total : 1.325,81 €

Soit un coût global d'acquisition des terrains de : **1.325,81 € TTC.**

- **VOTE** le crédit nécessaire pour l'acquisition des terrains qui sera inscrit au budget primitif de l'exercice 2009 du budget lotissement.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera réalisé par un notaire.

10.- Achat de terrains pour le futur lotissement de M. et Mme SCHNELL Hubert.

En date du 26 septembre 2008, M. le Maire a informé M. et Mme SCHNELL Hubert de l'offre émise par la Brigade d'Evaluation des Services Fiscaux de Strasbourg en date du 27 août 2008 soit un montant total de 26.708,78 € pour l'ensemble des terrains leur appartenant.

Par courrier du 23 octobre 2008, M. et Mme SCHNELL Hubert ont informé la Commune d'Ernolsheim-lès-Saverne qu'ils étaient prêts à accepter une offre située entre 27.000.- € et 28.000.- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à

- 6 voix pour le montant fixé par le Service des Domaines, soit 26.708,78 €
- 7 voix + 2 par procurations pour un montant global de 27.015,56 €,

d'acquérir les parcelles suivantes appartenant aux propriétaires mentionnés ci-dessous, selon les conditions mentionnées ci-dessus :

Il s'agit de :

- 1) parcelle 1 – section 3 – lieu-dit « Wolfstal », d'une contenance de 1,78 ares, inscrite en totalité dans le périmètre du futur lotissement en zone INA1a et appartenant à Mme SCHNELL née PFIRSCH Yvonne, domiciliée à ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE (67330) 58, rue principale, en bien propre, au prix de 305.- € l'are, soit :
- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| 1,78 ares x 305.- € = | 542,90 € |
| Indemnité de emploi = | 108,58 € |
| Indemnité perte fumure = | 20,08 € |
| Indemnité perte de revenu = | <u>56,82 €</u> |
| Total : | 728,38 € |
- 2) parcelle 817/6 – section 3 – lieu-dit « Wolfstal », d'une contenance de 21,63 ares, inscrite pour partie dans le périmètre du futur lotissement en zone INA1a et appartenant à M. SCHNELL Hubert, domicilié à ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE (67330) 58, rue principale, en bien propre, au prix de 305.- € l'are, soit :
- | | |
|--------------------------|-------------------|
| 21,63 ares x 305.- € = | 6.597,15 € |
| Indemnité de emploi = | 989,57 € |
| Indemnité perte fumure = | 243,99 € |
| Indemnité perte revenu = | <u>690,04 €</u> |
| Total : | 8.520,75 € |
- 3) parcelle 817/6 – section 3 – lieu-dit « Wolfstal », d'une contenance de 3,24 ares, fraction de parcelle non inscrite dans le périmètre du futur lotissement en zone UB et appartenant à M. SCHNELL Hubert, domicilié à ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE (67330) 58, rue principale en bien propre, au prix de 4.295.- € l'are, soit :
- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 3,24 ares x 4.295.- € = | 13.915,80 € |
| Indemnité de emploi = | 2.041,20 € |
| Indemnité perte fumure = | 36,55 € |
| Indemnité perte revenu = | <u>103,42 €</u> |
| Total : | 16.095,97 € |
- 4) parcelle 61 – section P – lieu-dit « Liegacker », d'une contenance de 3,49 ares, fraction de parcelle inscrite dans le périmètre du futur lotissement en zone INA1a et appartenant à M. et Mme SCHNELL Hubert, domiciliés à ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE (67330) 58, rue principale, en bien de la communauté, au prix de 305.- € l'are, soit :
- | | |
|--------------------------|-------------------|
| 3,49 ares x 305.- € = | 1.064,45 € |
| Indemnité de emploi = | 212,89 € |
| Indemnité perte fumure = | 39,37 € |
| Indemnité perte revenu = | <u>111,40 €</u> |
| Total : | 1.428,11 € |
- 5) parcelle 61 – section P – lieu-dit « Liegacker », d'une contenance de 2,97 ares, fraction de parcelle non inscrite dans le périmètre du futur lotissement en zone NC et appartenant à M. et Mme SCHNELL Hubert, domiciliés à ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE (67330) 58, rue principale, en bien de la communauté, au prix de 32.- € l'are, soit :
- | | |
|--------------------------|-----------------|
| 2,97 ares x 32.- € = | 95,04 € |
| Indemnité de emploi = | 19,01 € |
| Indemnité perte fumure = | 33,50 € |
| Indemnité perte revenu = | <u>94,80 €</u> |
| Total : | 242,35 € |

Soit un coût global d'acquisition des terrains de : **27.015,56 € TTC.**

En outre le crédit nécessaire pour l'acquisition des terrains mentionnés ci-dessus ainsi que pour les frais de notaire sera inscrit au budget annexe lotissement de l'exercice 2009.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera réalisé par un notaire.

11.- Augmentation du loyer du logement communal 78a, rue principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **d'appliquer** à compter du **1^{er} janvier 2009** une augmentation de **1,44%** au loyer à payer par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS – Division de Saverne, pour le logement communal qu'ils occupent au 78A, rue principale à Ernolsheim-lès-Saverne suivant l'indice de référence des loyers (IRL), selon le nouveau calcul applicable à compter du 10/02/2008 en vigueur au 1^{er} trimestre 2007, soit 113,07 (anciennement 111,47).
- **dit** que le nouveau loyer à payer par l'Office National des Forêts se monte donc à **225,84 € TTC** par mois (au lieu de 222,63 € TTC).
- **se réserve** le droit d'augmenter annuellement le loyer suivant le dernier indice du coût de la

construction connu au 1er trimestre de l'année en cours.

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant au bail ayant trait à cette augmentation.

12.- Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation du projet de rénovation de la maison 78, rue principale.

Suite à l'appel d'offre de candidature à une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la maison 78, rue principale, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 novembre 2008 s'est prononcée pour le bureau de maîtrise d'œuvre Claude EICHWALD, domicilié à WEITERSWILLER (67340) 5, route de Weinbourg, dont la proposition d'honoraires est la suivante :

- Mission de base = 11%
- Mission Exécution = 1,5% avec étude thermique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** le bureau de maîtrise d'œuvre Claude EICHWALD, domicilié à Weiterswiller (67340) 5 route de Weinbourg en tant que maître d'œuvre pour la réalisation du projet de rénovation de la maison 78, rue principale à Ernolsheim-lès-Saverne, selon les conditions mentionnées ci-dessus.
- **DIT** que le montant des honoraires sera prévu au budget primitif de l'exercice 2009 en section d'investissement.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

13.- Approbation des rapports des différents syndicats.

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels des différents syndicats, à savoir :

- Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier
- Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
- Communauté de Communes de la Région de Saverne.

14.- Rapport des Commissions.

a) M. KUNTZ Gilbert, adjoint, informe le conseil municipal que la commission de construction s'est réunie le 05 novembre 2008 afin d'étudier quelques déclarations préalables de travaux. Il soulève qu'un certain nombre de dossiers reviennent du bureau d'instruction de Bouxwiller en mairie et doivent être complétés. Il est demandé à chaque futur constructeur de servir le dossier complètement, sous peine de le voir retourné par le service instructeur. Une perte de temps peut ainsi être évitée.

b) Mme CLAUSS Sylvie informe le conseil municipal qu'elle a participé à la réunion du conseil d'école du 07 novembre 2008. Divers projets et problèmes ont été évoqués, soit :

- tri sélectif
- TIC (Technologie, Informatique, Communication)
- sécurité et transport (alerte incendie)
- transport (mise en place d'une charte – permis à point pour les enfants)
- achat de mobilier pour la maternelle
- acquisition d'ordinateur
- aide personnalisée (de très bons résultats)
- service minimum (obligation par les instituteurs de prévenir la commune 48 H à l'avance)
- choix d'un nom pour le R.P.I.
- félicitations pour la ponctualité du bus.

c) Une réunion de la Commission de Communication (Bulletin communal) est prévue mardi le 18 novembre 2008 à 20 heures. Après la parution du prochain bulletin communal, la Commission de Communication se réunira pour décider de l'avenir du site Internet de la commune.

15) DIVERS.

a) M. le Maire annonce que les courriers de demande de présentation du dossier TGV par des spécialistes n'ont pas eu de réponse à ce jour.

b) M. le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- une place de parking « handicapé » a été mise en place près de l'école
- les travaux rue de Steinbourg sont terminés
- les travaux de récupération des eaux claires parasites rue de la Zinsel débiteront prochainement
- l'achat d'ordinateurs pour le R.P.I. ainsi que pour la bibliothèque est prévu en 2009
- l'abattage du sapin près de la maison 78, rue principale se fera prochainement. Le fut de l'arbre restera en place afin de permettre à l'Electricité de Strasbourg la pose du câble d'électricité pendant les travaux de rénovation de la maison 78, rue principale.
- un panneau « STOP » sera mis en place au terrain de football. Des essais ont été menés avec un panneau d'affichage de la vitesse instantanée des véhicules qui traversent le village. Ce panneau a été mis gracieusement à la disposition de la commune de Monswiller sur une période d'une semaine. Etait-il efficace ? A-t-il eu une incidence sur la vitesse des automobilistes ? Le changement d'emplacement a causé sûrement des réflexes de prudence.

- c) Suite à la demande de Mme MULLER concernant les cadeaux de Noël des enfants, M. le Maire informe le conseil municipal que le budget prévu est de 800.- € par an. Mme CALLEGHER Angélique et Mme WERLING Denise sont chargées de l'achat de ces jouets.
- d) L'exposition « talents cachés » à la Bibliothèque a été un succès. Même des visiteurs d'autres villages ont admiré les œuvres exposées. La soirée « conte » est prévue ce mardi 18 en salle socio-culturelle.
- e) Gilbert KUNTZ, référent tourisme du village à la Communauté de Communes de la Région de Saverne a participé à une réunion où les présentations des villages ont été abordées. Un touriste, qui a visité Saverne et qui a envie de voir les curiosités de la campagne, doit pouvoir découvrir des particularités. L'itinéraire pédestre qui sera créé par le Club Vosgien est l'exemple du sujet à développer. Les visites du village et celle du Daubenschlag rentrent aussi dans ce cadre.
- Un atelier territorial du Plan Départemental de l'Habitat s'est déroulé à Saverne. L'habitat étant un enjeu majeur de société, un constat indique qu'il y a eu 8 logements sur 1000 habitants, mis en chantier en 2006 sur le territoire du SCOT DE Saverne (Schéma de Cohérence Territoriale). L'offre sociale avec des loyers plus accessibles aux jeunes ménages doit encore se développer. Les logements sociaux gagnent toujours en confort et restent accessibles selon le barème des revenus à 2/3 des ménages sur notre secteur.

f) Travaux dans le Rossthal

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel fait réaliser des travaux dans le Rossthal dont l'objectif est de :

- désensabler le petit ruisseau
- favoriser la remontée des poissons
- redonner une pente plus naturelle.

L'Etat prend en charge l'intégralité des travaux de busage, enrochement, etc..., sauf les 3 bassins.

Le coût des travaux non pris en charge par l'Etat serait de 2.356,00 € TTC. M. le Maire de Dossenheim demande si la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne paiera la moitié de ces travaux.

Une décision à ce sujet sera prise lors d'une séance ultérieure.

g) Suite à la crise financière actuelle, M. INGWEILER demande de faire les points sur les emprunts de la commune. M. le Maire l'informe que la commune n'a pas « d'emprunts dit toxiques ».

Ci-dessous, les emprunts de la commune :

- deux emprunts à taux fixe et un emprunt à taux révisable indexé sur le livret A.

h) La question de l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique ayant été posée, Mme MULLER Michèle estime que la seule solution valable en cas de malaise d'une personne est de faire le 15. Pour l'utilisation d'un tel défibrillateur, il faudrait au minimum une formation.

=====

La séance a été close à 23 heures 10 minutes.

Vu et vérifié par le secrétaire de séance

Gilbert KUNTZ, adjoint